

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
20 septembre 2001
Français
Original: anglais

**Communiqué officiel publié à l'issue
de la 4378e séance (privée) du Conseil de sécurité**

**Tenue à huis clos dans la salle du Conseil de sécurité,
au Siège, le jeudi 20 septembre 2001, à 17 h 40**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal :

« À sa 4378e séance, tenue à huis clos le 20 septembre 2001, le Conseil de sécurité a examiné le point intitulé "La situation au Burundi".

Le Conseil de sécurité a entendu des exposés présentés conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire par le Représentant du Médiateur du processus de paix au Burundi, M. Mark Bomani, et le Représentant du Médiateur à la Commission de suivi, M. Nicholas Haysom.

Les membres du Conseil de sécurité ont eu un échange de vues constructif avec le Représentant du Médiateur du processus de paix au Burundi et le Représentant du Médiateur à la Commission de suivi. »

